



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE COMITE DIRECTEUR DU 21 DECEMBRE 2019 A NIMES

Présents : Jean-Marie APPENZELLER, Nathalie BERNARD, Ludivine CRUBELLIER, Marc CRUBELLIER, Bernard DALMON, Simon DUFOUR, Carlos FERNANDEZ, Philippe JAMET, Christine KITEGI, Richard LAGRAVE, Gilles MICHEL, Alain NADAUD, Jean NESPOULOUS, Jean PEYRAUD, Eric POUPPEVILLE, Lionel REY, Christian RICOME, Caroline SUDRE, Dominique TRAIN, Gérard VERNEREY, Julien VILLE.

Excusés : Valentin BARRAU, Henri BERGERET, Gérard BOULOUNAUD, Eric CASTERAN, Michel COLOMA, Jean-Pierre CUSINATO, Cyril ESCOULA, Magali FAUVEAU, Sébastien FEIGNA, Edouard FERNANDES, Stéphanie FEUILLERAT, Robert GIL, Didier JANIN, Mickaël KARGBO, Joëlle LIEUX, Philippe LORMONT, Didier MESLET, Thierry MOUILLAUD, Michel OLIVET, Cyril PAILHOUS, Chantal PLANQUES, Guillaume ROLLAND.

Assistent: Fanny BABOU et Lionel BARNADES.

Invitée : Christelle TIFFY.

Début de la réunion : 14 :09

- **Approbation du compte-rendu de la réunion de Comité Directeur du 14 septembre 2019.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- 1. Affaires institutionnelles et financières.**

- 1.1. Information du Président.

Bernard DALMON rend hommage à Patrick CLERC qui nous a quittés mardi 17 décembre 2019 à l'âge de 71 ans, suite d'une longue maladie. Bénévole dévoué et passionné du Toulouse Nat Synchro, Patrick CLERC a œuvré au niveau informatique sur de nombreuses compétitions régionales, nationales et sur l'Open de France de Natation Artistique. La Ligue Occitanie Pyrénées- Méditerranée de Natation adresse, à ses proches, ses plus sincères condoléances.

Bernard DALMON a participé récemment, à Carcassonne, à une réunion relative au déploiement de l'Agence Nationale du Sport et à sa déclinaison à l'échelle régionale avec la mise en place des Conférences Régionales.



1.2. Clôture de l'exercice comptable 2019 et préparation de l'Assemblée Générale.

Bernard DALMON présente ses excuses pour la tenue tardive de cette réunion. En effet, la clôture des comptes de l'exercice 2018-2019 fut longue malgré les explications données le 14 septembre dernier (cf. procès-verbal de la réunion de Comité Directeur à cette date) et les nombreuses relances. Il insiste sur la nécessaire rigueur à avoir dans la transmission des demandes de remboursements tant en termes de délai que de contenu des pièces justificatives originales et de respect du règlement financier, notamment le barème kilométrique (qui est systématiquement corrigé avant remboursement si nécessaire).

Jean NESPOULOUS précise que les comptes auraient dû être clôturés le 31 août 2019. L'exercice 2018-2019 est le deuxième de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation sur 12 mois. Suite au licenciement d'une secrétaire-comptable (dont la procédure est à ce jour terminée), Jean NESPOULOUS remercie Frédérique PERRIN pour son implication puisque, désormais, tous les documents administratifs et suivis comptables sont centralisés sur le site de Montpellier ; le traitement des salaires étant assuré par Bernard DALMON.

1.3. Bilan au 31 août 2019.

Il convient de retenir les éléments suivants de l'intervention de Christelle TIFFY :

- Le total du bilan s'élève à 1 313 701€.
- Les investissements représentent 235 911 € en valeur nette.
- Les autres créances s'élèvent à 204 467 € et correspondent au reliquat de subventions à percevoir (sur l'année comptable étudiée).
- Les disponibilités s'élèvent à 754 037 € ce qui permet de couvrir près de la moitié des dépenses de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation et des structures qui lui sont associées.
- Au passif, après prise en compte du déficit de l'année, les fonds propres s'élèvent à 845 825 €.
- Les dettes auprès d'établissements de crédits s'élèvent à 16 356 €; compte-tenu du niveau de fonds propres, la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation est en autonomie financière.

En conclusion, Christelle TIFFY expose que la situation financière de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation est saine et solide. Il y a autonomie financière sans recours aux emprunts. Les investissements de l'année ont été financés par les fonds propres. La trésorerie est à un niveau sécurisant et suffisant pour assurer les charges courantes en cas d'arrêt d'activité durant une période confortable.

Jean NESPOULOUS complète en précisant l'intérêt de présenter dans le bilan la contribution du bénévolat (dons en nature) qui est de plus en plus demandée par les organismes financeurs.



1.4. Compte de résultats.

L'analyse de l'activité, présentée par Christelle TIFFY, amène les remarques suivantes :

- Les produits d'exploitation s'élèvent à 947 712 €.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 013 818.
- Le résultat d'exploitation ressort déficitaire de 66 106 € ; le résultat financier est positif de 18 843 €.

Philippe RENAUT, Commissaire aux Comptes, n'a pu, à ce jour, terminer l'examen du contenu des comptes et *in fine* ne peut se prononcer car, d'une part, ceux-ci ne lui ont été transmis qu'en date du 18 décembre 2019 et, d'autre part, Philippe RENAUT a été confronté au décès récent d'un proche. Néanmoins, rien n'empêche le Comité de Directeur de les arrêter et, en cas d'anomalies remarquées, Philippe RENAUT sollicitera Bernard DALMON pour convoquer le Comité Directeur.

1.5. Approbation des comptes.

Dans ce contexte, Christelle TIFFY et Philippe RENAUT rencontreront Bernard DALMON, Jean NESPOULOUS, Richard LAGRAVE, Frédérique PERRIN ainsi que les Contrôleurs aux Comptes, Marie- Odile MAGNE et Jacky OFFREDI, en date du 7 janvier 2020. A l'issue de cette réunion, le Comité Directeur sera consulté par voie électronique pour l'approbation des comptes.

A l'unanimité, le Comité Directeur approuve cette procédure.

1.6. Modification du Règlement Intérieur.

Il est proposé de modifier le règlement intérieur de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation en précisant que la composition du Comité Directeur se fera par l'intermédiaire des Comités Départementaux lesquels seront représentés au sein de cette instance *au prorata* du nombre de licences à l'issue de la saison précédente. L'objectif est de garantir la représentativité au niveau régional de chaque territoire.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le principe de soumettre cette proposition à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 janvier 2020.

2. Affaires sportives.

2.1. Natation Artistique.

5 nageuses d'Occitanie sont en course pour les sélections en Equipe de France : Lilou Lluis VALETTE du CN St Cyprien en solo, duo et équipe et Eva LAFONTNA du CNAHN Occitanie Colomiers en équipe pour



l'Equipe de France Jeunes ; Zoé SAURAT, Juliette DAPOIGNY et Lalie CHASSAIGNE du CNAHN Occitanie Colomiers pour l'Equipe de France Juniors.

Aux derniers Championnats de France Hiver Jeunes et Juniors, il convient de retenir la médaille d'argent de Lilou Lluís VALETTE en figures imposées jeunes.

2.2. Natation Course.

Fanny BABOU présente les actions régionales à venir en Natation Course et notamment la participation d'une sélection régionale au Meeting de Porto, les 1 et 2 février 2020. Elle explique qu'en marge de l'Equipe Technique Régionale, les dirigeants ont toute leur place pour contribuer à la logistique des actions régionales.

Lionel BARNADES présente les missions réalisées au sein du Centre d'Accession Formation sur le site de Font-Romeu ; il appelle les élus à se mobiliser, face aux résultats encourageants obtenus, à réfléchir à la mise en œuvre d'un véritable plan de performances ; il insiste particulièrement sur les possibilités offertes en termes de pratiques sportives et de scolarité sur le site de Font-Romeu.

Fanny BABOU revient sur les résultats obtenus aux Championnats de France 25m à Angers du 12 au 15 décembre 2019 durant lesquels les nageurs d'Occitanie représentaient 20% des effectifs engagés et ont été présents sur 25% des podiums de la compétition.

3. Dispositif Aisance Aquatique.

Le dispositif « Aisance Aquatique », élaboré avec les ministères des Sports, de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, de l'Intérieur et de la Santé, propose une approche rénovée du milieu aquatique et avance des solutions concrètes pour, d'une part, faciliter la familiarisation avec l'eau dès le plus jeune âge, d'autre part, favoriser l'apprentissage de la natation et, ainsi, mieux prévenir les risques de noyades. Il traduit incontestablement l'engagement de l'Etat en faveur de la lutte contre ces dernières. La mise en opérationnalité de ce dispositif nécessite la formation d'instructeurs dont la première session s'est déroulée à Rodez, du 9 au 13 décembre 2019, avec l'organisation en bassin de deux classes bleues. Fanny BABOU et Bernard DALMON font part de leur satisfaction relative à cet évènement, notamment la qualité des échanges et l'évolution de l'approche pédagogique suggérée.

Dans ce contexte, la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation a répondu à l'appel à projet porté par l'Agence Nationale du Sport et a obtenu une subvention de 22 000 € dont 10 000 € par la mise en place des classes bleues et 12 000 € pour la formation des instructeurs.

4. Questions diverses.

Bernard DALMON souhaite dès à présent l'insertion systématique des cérémonies protocolaires dans le programme de chaque compétition régionale.



Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le principe d'octroyer l'organisation de la Finale du Trophée Occitanie - Jeunes 50 m au Nautic Club Nîmois les 13 et 14 juin 2020.

Le Comité Directeur confirme à l'unanimité que l'activité professionnelle de Simon DUFOUR ne relève d'aucun conflit d'intérêt avec son investissement en faveur de la Ligue Occitanie Pyrénées- Méditerranée de Natation.

Fin de la réunion : 16 :48

Bernard DALMON
Président

Julien VILLE
Secrétaire Général